

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

**JEUDI 8 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Mercredi 8 Septembre 2021 à 18 h 30 à la salle des fêtes sous la Présidence de Daniel LEROY, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Etaient présents :** Mrs LEROY D., SEMPERE S., PICARD P., BEAUVAIS P., ENGRAND P., VOYEZ C., MAINGAULT S., TREMBLAIS D., MENARD A., COLIN JN, Mmes FORESTIER C., POUILLOT A., BLUET S.,

**Etaient absents excusés :**

Mr PIERRON F.

Monsieur Le Président a ouvert la séance à 18 h 30.

## **Nomination du secrétaire de séance**

Mr SEMPERE S. a été nommé secrétaire de séance assisté de Mme POUILLOT A.

## **CREATION DE POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 86-634 DU 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Président de séance rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 16/35<sup>ème</sup> hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

Mr TREMBLAIS D. demande aux employées de quitter la salle, cette affaire les concernant

Mr TREMBLAIS D. précise que cette promotion aurait dû être attribuée à Mme MICHEAU lors du mandat précédent. « Mais pour des raisons diverses je n'ai pas été au courant de cette proposition du centre de gestion ».

Mr SEMPERE S. et Mr MAINGAULT S. précise à leur tour que dans tous les cas les employées doivent rester neutres lors de différents entre élus.

Mme BLUET S. demande que le vote se fasse à bulletin secret, demande acceptée à l'unanimité.

Donc le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote **par 7 voix pour, 6 voix contre**

*Décide* La création à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 16/35<sup>ème</sup> pour exercer les fonctions de l'agence postale.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **DEMANDE D'AVIS SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ALARME AU LOCAL TECHNIQUE**

Suite au cambriolage du local technique dans la nuit du 30 au 31 Août 2021, une question se pose concernant la pose d'une alarme sur ce bâtiment .

Il a été pris contact en amont avec des entreprises de télésurveillance à qui ont été demandé des devis. Il s'agit de la société VERISURE, LAURENTIN et de ADP Sécurité Mr GRELLIER, Mr MICHEAU J accompagné de la société ROY.

A la demande de Mr TREMBLAIS D., une commission éphémère des bâtiments est créée ce jour pour traiter ce projet. Les personnes siégeant sont :

- Mr PICARD P., Mr LEROY D. et Mr MAINGAULT S.

Dès réception de ces devis, cette commission se réunira afin d'examiner les offres.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents d'installer une alarme sur le bâtiment et de créer cette commission éphémère.

## **OFFRE D'EMPLOI POUR L'AGENCE POSTALE**

Comme vous avez été informé en date du 29 Juillet, du départ de Mme MICHEAU Dolorès de l'agence postale, il convient de recruter quelqu'un afin de la remplacer et nous devons déposer l'offre d'emploi auprès du centre de gestion .

Jusqu'au recrutement, le poste de l'agence postale sera assuré par la secrétaire de Mairie.

Ce poste sera ouvert sur une base de 16 h par semaine.

Nous avons reçu 2 candidatures spontanées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le recrutement d'un agent sur un temps non complet et d'effectuer la demande d'offre d'emploi sur le site du centre de gestion et décident de créer une commission éphémère à la demande de Mr TREMBLAIS D. pour étudier les demandes d'emplois.

Les personnes siégeant à cette commission sont : M. TREMBLAIS D., LEROY D., PICARD P., COLIN JN et Mme BLUET S.

Le poste serait à pourvoir début novembre 2021.

## **RESULTAT DE LA COUR DES COMPTES**

Suite à la saisine de la chambre régionale des comptes par la Préfecture de la Vienne concernant l'adoption du compte administratif par le conseil municipal, nous venons de recevoir une notification de cette instance qui a émis un avis favorable à l'adoption du compte administratif et du budget concernant la commune et le lotissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 11 voix pour (M. TREMBLAIS D., LEROY D., PICARD P., MAINGAULT S., ENGRAND P., VOYEZ C., SEMPERE S., BEAUVAIS P., MENARD A., Mmes BLUET S., POUILLOT A., et 2 abstentions (Mr COLIN JN et Mme FORESTIER C.) refusent l'avis de la cour régionale des comptes et décident de faire un recours auprès du Tribunal Administratif, estimant que l'instructeur s'est contenté de vérifier les dépenses et recettes au vu des documents, présentés par Monsieur Le Maire mais qui n'ont pas été présenté au conseil.

L'affectation du résultat sera validée par la suite.

## **Questions diverses :**

- Mr TREMBLAIS D. demande qu'une motion soit prise à l'encontre de Mr Le Maire. Cette motion consiste à infliger à Monsieur Le Maire, un blâme, en raison des problèmes graves et répétés qui nuisent à la bonne administration de la commune. Cette motion est approuvée par 12 voix Pour (M. TREMBLAIS D., LEROY D., PICARD P., MAINGAULT S., ENGRAND P., COLIN JN, VOYEZ C., SEMPERE S., BEAUVAIS P., MENARD A., Mmes BLUET S., POUILLOT A., 1 voix contre (Mme FORESTIER C.)
- Mr TREMBLAIS D. demande à ce que soit inscrit lors de la prochaine réunion du conseil municipal les questions suivantes :

- Approbation des PV des conseils municipaux précédent : 8 AVRIL, 14 AVRIL et 25 MAI
  - Mise en place d'un règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil municipal
  - Travaux au sein du SIVOS, fonctionnement du SIVOS, la rentrée scolaire
  - Achat d'une épareuse
  - Remplacement du chalet du surveillant de baignade
  - Mise à jour du plan communal de sauvegarde
  - Travaux sur la commune – Point sur les travaux votés au budget
  - Commissions à mettre en place
  - Point sur la vente des terrains
  - Point sur l'avancement du réémetteur
- Demande de précision, par Mr PICARD P. concernant la convocation de Mr Le Maire, où il invitait les agriculteurs le samedi 28 Août . Mr Le Maire n'est pas venu à cette réunion alors que plusieurs agriculteurs attendaient à la porte de la Mairie
  - L'ACCA demande de prendre le vestiaire de l'arbitre afin de faire un bureau, et également l'autorisation pour éviscérer les bêtes tuées. Demande accordée à l'unanimité et mise à jour de la convention concernant l'éviscération.
  - Chemin du magny : Mme POUILLOT A. demande à ce que soit rebouché les trous sur le chemin du magny
  - Chemin des briandises et Rue de la Raillière : Demande de Mr ENGRAND P. La commission devra se réunir pour recenser les divers points pour réaliser du PATA.
  - Les Froux : Mr SEMPERE S. demande que soit étudiée la vitesse excessive aux Froux : problème d'insécurité
  - Demande d'information concernant le terrain de la Raillière où des acheteurs s'étaient positionnés.
  - Demande de faire un point au 15 Octobre sur la deuxième partie du contrat de Mr DELANNAY Yann afin de le mettre en stage au mois de novembre 2021.
  - Mr ENGRAND P. informe qu'il animera un cours de découverte du « ping pong » à la salle du Pré du Four les mercredis 15 et 22 à 14 h 30 .

L'ordre du jour étant effectué, la séance est levée à 20 h 30.

<b>Affiché le</b>	<b>15 Septembre 21</b>
<b>Site Internet</b>	<b>16 Septembre 21</b>